académie Toulouse
direction des services départementaux de l'éducation nationale Tarn

Intervenants rémunérés

Renouvellement d'agrément – fiche individuelle ou collective

Activités culturelles et artistiques

Année scolaire …….. / …….

IR 1 bis (A.C.A.)

Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.
Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
Décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 (J.O. du 6 mai 2017) relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 (BOEN n° 34 du 12 octobre 2017) relative à l'encadrement des activités physiques et sportives

Employeur : ☐ collectivité territoriale : .....
ou
☐ association : .....
ou
☐ autres (à préciser) : .....

Signature et cachet de l'employeur

Je soussigné, ... agissant en qualité de : .....
Adresse : ....
N° de téléphone : ..... Adresse e-mail : .....
sollicite le renouvellement de l'agrément pour les intervenants suivants :

Nom d'usage PHOTOCOPIE carte identité ou passeport OBLIGATOIRE	Nom patronymique (nom de jeune fille)	Prénom	Date de naissance	Champ artistique	Intervenant aussi en centre collectif de loisirs (directeur, animateur, autre personnel de centre)		Secteur géographique : département, circonscription, commune, école	Date du 1er agrément	**Signature* obligatoire**
					oui / non	année			

***** Chaque intervenant déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une condamnation, ni être privé par jugement de tout ou partie des droits civils, civiques et de famille, mentionnés à l'article 42 du code pénal. Il atteste être indemne de toute affection incompatible avec l'encadrement et (ou) la surveillance des enfants des écoles. Il est informé du fait qu'un contrôle portant sur l'honorabilité des personnes susceptibles d'apporter leur concours aux activités d'enseignement sera réalisé par l'administration. L'agrément sera conditionné à ce contrôle.

Avis de l'IEN ou du conseiller pédagogique départemental :

☐ favorable ☐ défavorable date :.....
qualité du signataire :
signature,

Décision de l'IA DASEN

agrément ☐ accordé ☐ refusé date :…….